



Mot du maire

Chers concitoyens,

Ce début d'année a été marqué par des défis, mais aussi par des avancées significatives pour notre municipalité. Je souhaite vous faire part de quelques dossiers importants qui ont retenu mon attention.

Sécurité publique : des questions en suspens

Récemment, nous avons été confrontés à une augmentation considérable de notre quote-part pour les services de la Sûreté du Québec. Le processus de communication avec le gouvernement s'est avéré complexe et décevant. J'ai personnellement adressé une invitation au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, afin qu'il vienne expliquer cette hausse et répondre à nos interrogations. Malheureusement, nos demandes sont restées sans réponse satisfaisante. J'ai dû relancer le cabinet du ministre et le bureau de notre députée provinciale pour finalement obtenir une réponse négative. Cette démarche sans succès nous laisse avec un sentiment d'incompréhension et de manque de considération. Soyez assurés que je ne lâcherai pas le morceau et que je ferai tout en mon pouvoir pour obtenir des réponses claires et transparentes.

Réseaux cellulaires : un dossier prioritaire

Le territoire charlevoisien est parsemé de nombreuses antennes, mais leur efficacité réelle suscite des interrogations. Au niveau de la qualité de la couverture cellulaire, ces tours, qui illuminent nos nuits, semblent davantage servir de simples LANTERNES. L'accès à un réseau cellulaire fiable est devenu une nécessité dans notre quotidien. Or, notre région est trop souvent desservie par un réseau « LENT-TERNE ». Des secteurs entiers de notre municipalité souffrent d'une couverture cellulaire insuffisante, voire inexistante, ce qui freine considérablement les activités économiques, sociales et personnelles de nos résidents.

En janvier, je demandais respectueusement l'intervention des gouvernements provinciaux et fédéraux pour faire accélérer le déploiement des infrastructures de télécommunications dans les zones mal desservies de notre municipalité. À l'image des douze travaux d'Astérix, les différentes instances se renvoient la balle et notre demande demeure sans réponse satisfaisante. Nous devons dénoncer cette situation et nous battre pour obtenir des infrastructures à la hauteur de nos besoins. Comme Astérix, nous devons persévérer tant que nous n'aurons pas gagné cette bataille.

Service incendie : départ et nominations

Nous tenons à souligner l'importante contribution de Rosaire Tremblay en tant que directeur adjoint du Service de sécurité incendie. Rosaire fait partie de la brigade depuis 1988, soit depuis 37 ans. C'est un pompier d'exception cumulant une vaste expérience et répondant toujours présent lors des interventions. Son départ à la retraite nous mène à procéder à de nouvelles nominations. Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Philippe Tremblay au poste de directeur adjoint, à Pierre-Luc Tremblay à titre de capitaine, ainsi

qu'aux nouveaux lieutenants Keven Deschênes, Pierre-Marc Tremblay, Jean-Sébastien Pilote, Étienne Tremblay et Émile Tremblay-Pilote. Nous disposons d'un service incendie d'une excellente qualité, et nous allons travailler à le rendre encore meilleur, garantissant ainsi une sécurité optimale pour notre population. Un rapport récent souligne d'ailleurs la qualité de notre service, la compétence de notre relève et les investissements réalisés de même que ceux à venir.

Élections municipales

Les élections municipales sont prévues le 2 novembre prochain et j'espère assister à des débats d'idées constructifs. J'aimerais voir des candidats se présenter pour tous les postes, incluant le mien, afin que tous les sièges soient soumis à une élection. Si l'avenir de notre municipalité vous tient à cœur, je vous invite à envisager une implication au sein du conseil municipal. Je suis ouvert à échanger avec toute personne intéressée par la politique municipale ou désireuse de partager ses idées et préoccupations.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.

Emmanuel Deschênes,
Maire des Éboulements

Élections municipales



La politique municipale vous intéresse et vous avez envie d'en apprendre davantage à ce sujet? Du 25 mars au 13 mai, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tiendra des séances d'information, sous forme de webinaires, destinées aux personnes qui pourraient être tentées de faire le saut! Un moment de choix pour en apprendre plus sur le rôle des municipalités, poser toutes vos questions et vous préparer à présenter votre candidature.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la page Web du MAMH : <https://bit.ly/electionmuni>

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Informations	1 à 3
Bibliothèque	4
Avis publics	4

Informations

Conformité des règlements d'urbanisme



La Municipalité s'est engagée dans une démarche afin d'assurer la conformité de ses outils d'urbanisme avec le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix. Cette démarche vise à harmoniser le plan d'urbanisme, les règlements de zonage, de lotissement, de construction et plusieurs autres avec les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement en vigueur.

Le plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent (zonage, dérogation mineure, plan d'aménagement d'ensemble, PIIA, etc.) sont des instruments essentiels pour encadrer et planifier le développement de notre territoire. Il est primordial qu'ils respectent les lignes directrices d'aménagement régionale établies par le schéma d'aménagement de la MRC, afin d'assurer une gestion cohérente et durable de notre cadre de vie.

Dans le cadre de cette démarche, nous procéderons par révision de nos outils d'urbanisme. Celle-ci vise à réadopter nos règlements d'urbanisme avec les ajouts normatifs qui ont été faits afin qu'ils soient conformes aux exigences et aux orientations définies par la MRC de Charlevoix.

Présentation Publique

Afin de vous tenir informés de l'avancement de ce processus, une présentation publique sera organisée le 17 mars. Cette séance sera l'occasion de vous présenter la démarche de conformité ainsi que les modifications apportées aux règlements de zonage et de lotissement, ainsi que les ajustements faites au plan d'urbanisme.

Une fois les révisions complétées et les règlements finaux approuvés par le conseil municipal, ceux-ci seront soumis à la MRC de Charlevoix pour obtenir la conformité officielle.

Nous vous invitons à participer activement à cette présentation publique et à nous faire part de vos commentaires et préoccupations. Votre implication est précieuse pour bâtir un avenir harmonieux et durable pour notre municipalité.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Mathieu Bilodeau, responsable de l'urbanisme.

Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)

La Municipalité est actuellement en train de mettre à jour son règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Cette démarche vise à protéger des bâtiments patrimoniaux des noyaux villageois des Éboulements et de Saint-Joseph-de-la-Rive, ainsi que ceux du rang Éboulements-centre et des Plateaux.

Un PIIA est un règlement qui permet que les projets de modifica-

tion, d'agrandissement ou de réparation d'un immeuble existant puissent respecter certaines normes esthétiques et architecturales. Aussi, on vise à ce que les nouvelles constructions puissent mieux s'intégrer dans le milieu avoisinant. L'objectif est de conserver le caractère et l'identité des secteurs historiques, en protégeant ainsi notre précieux patrimoine bâti.

Le nouveau règlement de PIIA va s'appliquer à certains bâtiments identifiés dans l'inventaire patrimonial réalisé en 2015. Seuls les bâtiments de valeur élevée, supérieure et exceptionnelle seront concernés. Au total, 88 bâtiments répartis dans les 4 secteurs ciblés seront encadrés par cette révision réglementaire.

Une préconsultation a eu lieu le 10 février afin de présenter aux propriétaires concernés les conséquences de l'adoption du PIIA. Cette rencontre a permis de clarifier les enjeux relativement à l'ajout de ce cadre réglementaire et de répondre aux questions des propriétaires sur l'impact de ce nouveau règlement sur leurs biens.

Le processus d'adoption du règlement par la Municipalité débutera en avril. Une présentation publique sera organisée à la mi-avril pour expliquer en détail le contenu du PIIA et répondre à vos interrogations. Nous vous invitons à venir nombreux assister à cette présentation et à poser toutes vos questions. Votre participation est essentielle pour assurer une adoption réussie de ce règlement.

Nous tenons à vous remercier pour votre adhésion à cette démarche. Ensemble, nous pouvons protéger et valoriser le patrimoine bâti de notre milieu, pour le plaisir et la fierté des générations présentes et futures.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Mathieu Bilodeau, responsable de l'urbanisme.

Comptes de taxes



Votre compte de taxes a été posté en date du 28 février. Comme prévu au budget 2025, le taux de la taxe foncière résidentielle est fixé à 0,75 \$ du 100 \$ d'évaluation et le taux de la taxe non-résidentielle et industrielle passe à 0,97 \$ du 100 \$ d'évaluation. Les tarifs des services ont également fluctué.

Pour les détails, rendez-vous sur leseboulements.com, section taxes municipales.

À surveiller

Ne pas payer plusieurs comptes sous le même numéro de matricule

En appliquant le montant payé sous un seul de vos matricules, les autres comptes demeurent impayés.

Effectuez vos paiements aux dates prévues

Lorsque le paiement complet n'est pas effectué à la date prévue au compte, des intérêts s'ajoutent à cette somme.

Nous aviser en cas de changement d'adresse

Si vous êtes propriétaire, vous devez toujours informer la municipalité de vos changements d'adresse postale pour recevoir tout document important.

Informations

Conteneurs municipaux



Les citoyens non desservis par le service de gestion des matières résiduelles doivent transporter et déposer eux-mêmes les matières dans les conteneurs disponibles au garage municipal et aux 2 points de dépôts de Saint-Joseph-de-la-Rive.

Mais attention !

- X Aucun encombrant (mobilier, électroménagers, etc.) n'est accepté, vous devez vous même déposer vos encombrants à l'Écocentre de Saint-Urbain.
- X Aucun matériau de construction n'est accepté
- X Aucune matière ne doit être laissée sur place en dehors des conteneurs

Au garage municipal, vous pouvez déposer dans le conteneur clairement identifié à cet effet et en petite quantité : restant de peinture, huile, contenants et filtres à huile..

Habitation des aînés



Ouverture d'une liste d'admissibilité

L'Habitation des aînés des Éboulements contient des unités de logements à loyer modique offert aux personnes âgées à faible revenu. Ce type de logement, aussi connu sous le nom de HLM (Habitation à loyer modique), est situé dans un immeuble subventionné par la Société d'habitation du Québec et administré par l'Office régional d'habitation de la MRC de Charlevoix.

Tous les logements sont présentement occupés. Toutefois, si une unité se libère, l'Office régional d'habitation (ORH) de la MRC de Charlevoix se réfère à une liste d'admissibilité à laquelle les personnes de 50 ans et plus et

vivant une précarité financière peuvent adhérer sous certains critères. L'ORH offre l'unité à une personne figurant sur la liste d'admissibilité en tenant compte de la priorité des demandes.

Si vous désirez louer un logement à loyer modique, vous devez faire une demande à l'Office régional d'habitation de Charlevoix. Vous devez remplir le formulaire de demande et fournir tous les documents demandés (copie du bail actuel, avis de cotisation provincial, etc.).

⇒ Coordonnées ORH

Direction@orhmrc.ca
85 rue St-Jean-Baptiste
Baie-Saint-Paul, Québec, G3Z 1M5

Changement d'heure

Signe que le printemps est à nos portes, on passe à l'heure avancée dans la nuit du 8 au 9 mars.



Vérifiez vos avertisseurs

Lors du changement d'heure, il ne faut pas perdre la bonne habitude de vérifier les piles de votre **avertisseur de fumée** et de monoxyde de carbone !

Votre service de sécurité incendie souligne que la durée de vie d'un avertisseur est de **10 ans** et que la date d'expiration y est indiquée. Passé ce délai, il est très important de remplacer vos avertisseurs !



Cafés-conférences MADA

Le comité Municipalité amie des aînés (MADA) vous convie à la salle municipale des Éboulements pour un café-conférence visant à renseigner les participants au sujet de la maladie d'Alzheimer.

30 avril, 13h30

Inscription : 418 489-2988 poste 0

Comité touristique Cratère et marées



Coordonnateur-trice aux événements — Expériences touristiques

Emploi étudiant : été 2025 | Lieu : Charlevoix | Salaire horaire : 20 \$

Tu cherches un emploi où tu peux t'impliquer, organiser des événements inspirants et travailler dans un décor à couper le souffle entre fleuve et montagnes ? Voici l'opportunité parfaite pour toi !

Pour les détails, rendez-vous sur la page Facebook Cratère et marées

<https://bit.ly/coordoevenements>

Inscriptions—Camp de jour

Résidents des Éboulements, lancez-vous dans la planification de l'été et visez juste en inscrivant vos jeunes aux camps de jour du Camp Le Manoir ! Les résidents des Éboulements profitent d'une réduction de 12 \$ par jour par enfant, appliquée automatiquement. Cette réduction découle d'une entente avec la municipalité et une vérification (preuve de résidence) sera effectuée auprès d'elle.

Pour inscription, visitez la page Web du Camp le Manoir : camplemanoir.qc.ca

Activités culturelles et de loisirs

Quelle que soit la saison, plusieurs activités s'offrent à vous. Les activités des organismes municipaux et celles de loisirs et de culture sont regroupées dans un seul feuillet afin que vous soyez au fait de ce qui se passe sur le territoire de la municipalité.

La programmation Loisirs et culture de la municipalité est postée dans tous les foyers à chaque saison. Celle du printemps 2025 est distribuée dans la semaine du 10 mars.

Ainsi, les activités de la FADOQ, des Cercles de fermières et de la Bibliothèques, qui sont traditionnellement présentées dans le présent bulletin, y seront dorénavant intégrées.

AVIS PUBLICS



MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2988

Membres du conseil

Maire	Emmanuel Deschênes
Conseillères	Sylvie Bolduc Diane Tremblay Éveline Tremblay
Conseillers	Mathieu Bouchard Michel Crevier Mario Desmeules



Avis public d'entrée en vigueur

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Rébecca Bleau directrice générale adjointe de la Municipalité des Éboulements, que le Règlement 287-24 intitulé : *Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'année 2025*, est entré en vigueur le 13 janvier 2025. Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 14^{ème} JOUR DE JANVIER 2025.

Avis public d'entrée en vigueur

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Rébecca Bleau directrice générale adjointe de la Municipalité des Éboulements, que le Règlement 285-24 intitulé : *Règlement 285-24 décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour le Service de Sécurité Incendie (parapluie)*, est entré en vigueur le 5 février 2025. Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 11^{ème} JOUR DE FÉVRIER 2025.

Rébecca Bleau

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



Assemblée générale annuelle

13 mars 15h00 | local de la bibliothèque
Vous êtes cordialement invités à y prendre part !

Nouvelle rotation de livre

En date du 19 février
Livres jeunes et adultes, divers jeux à emprunter, casque virtuel, à expérimenter sur place, WALLY: trousse de codage à emprunter (pré-adolescents)

Recherche de bénévoles

Notre dynamique bibliothèque a besoin de votre soutien! Nous sommes activement à la recherche de bénévoles, particulièrement pour le service de garde les mercredis (visites scolaires).

Horaire régulier

Tous les mardis de 9h30 à 11h et les mercredis et dimanches de 13h à 15h30

Joindre la Bibliothèque

2335, route du Fleuve, local 210
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2990
Courriel : bibliotheque@leseboulements.com

Portail Internet : www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/les-eboulements

Facebook : Bibliothèque Félix Antoine Savard
Francine Bolduc,

Pour l'équipe de la Bibliothèque

Prochaines séances du conseil municipal

LUNDI 7 AVRIL

LUNDI 5 MAI

Retrouvez-nous sur le Web
leseboulements.com

Notre page Facebook
Municipalité des Éboulements

Pour toute information en lien avec le journal l'Écho des Éboulements, veuillez contacter :

Rébecca Bleau
dga@leseboulements.com

Équipe municipale

Directeur général et greffier-trésorier
Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe
Responsable de l'urbanisme et chargé de projet
Secrétaire administrative
Technicienne à la comptabilité
Directeur des travaux publics
Directeur des travaux publics adjoint et chef incendie par intérim
Inspecteur en bâtiment
M. Gingras est présent le mardi et le mercredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16h
Service d'urgence
Service d'incendie (permis de brûlage)

JEAN-SÉBASTIEN PILOTE

RÉBECCA BLEAU
MATHIEU BILODEAU
MARIANNE DUCHESNE
SARA-PIER TURCOTTE
GRÉGOIRE BOUCHARD

PATRICK BOUCHARD
JUSTIN GINGRAS

9-1-1
418 635-1215